Délais administratifs et décisionnels depuis l'adoption du projet de convention par les municipalités jusqu'au terme des élections des nouvelles autorités : 73 semaines (18 mois) minimum

	Vérification de la légalité du projet de convention de fusion et transmission aux communes du courrier de validation	
	Adoption du projet de convention par les Municipalités	
3 semaines	Rédaction, par les Municipalités, du préavis pour le vote de la convention par les Conseils	3 semaines
4 semaines	Constitution d'une commission et examen du préavis par cette dernière	4 semaines
4 semaines	Convocation des conseils généraux / communaux	4 semaines
	Adoption simultanée de la convention par les Conseils	
12 semaines	Organisation de la votation populaire sur la convention de fusion dans les communes	12 semaines
	Adoption simultanée par les corps électoraux	
4 semaines	Rédaction de l'exposé des motifs et projet de décret et de loi sur le découpage territorial et transmission au Conseil d'Etat	4 semaines
2 semaines	Examen et adoption du décret par le Conseil d'Etat	2 semaines
4 à 8 semaines	Transmission au Grand Conseil, désignation d'une commission et examen par celle-ci du projet de décret	4 à 8 semaines
4 à 8 semaines	Adoption du décret en deuxième débat par le Grand conseil et ratification de la convention de fusion	4 à 8 semaines
2 semaines	Publication du décret dans la FAO par le Conseil d'Etat et début du délai référendaire	2 semaines
6 semaines	Délai référendaire de 40 jours	6 semaines
2 semaines	Publication du décret dans la FAO par le Conseil d'Etat après le délai référendaire	2 semaines
2 semaines	Préparation,affichage et publication dans la FAO de l'arrêté de convocation pour les élections	2 semaines
24 semaines	Organisation et déroulement des élections des autorités de la nouvelle commune (jusqu'à 4 tours)	24 semaines
	Naissance de la nouvelle commune	